

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:328913-2011:TEXT:FR:HTML>

**F-Ferney-Voltaire: Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
2011/S 202-328913**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Mairie
avenue Voltaire - BP 149
À l'attention de: M. le maire
01216 Ferney-Voltaire Cedex
FRANCE
Téléphone: +33 450407121
E-mail: communication@ferney-voltaire.fr
Fax: +33 450406376

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Novade SAS
16 rue de la Grenouillère - BP 81
Point(s) de contact: M. Laurent Clivio
01003 Bourg-en-Bresse Cedex
FRANCE
E-mail: laurent.clivio@novade.com
Fax: +33 474452580

Adresse internet: <http://novade.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Mairie de Ferney- Voltaire
avenue Voltaire - BP 149
01216 Ferney-Voltaire Cedex
FRANCE
Téléphone: +33 450407121
Fax: +33 450406376
Adresse internet: <http://novade.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Mairie de Ferney- Voltaire
avenue Voltaire - BP 149
01216 Ferney-Voltaire Cedex
FRANCE
Adresse internet: <http://novade.achatpublic.com>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

1.3) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices**

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la construction de la Maison des cultures et de ses abords à Ferney-Voltaire (01).

II.1.2) **Description succincte:**

Choix d'un maître d'oeuvre pour la construction de la Maison des cultures et de ses abords:

1. Construction d'un pôle culturel représentant une SHON de 5 600 m² environ et comprenant:

- Une médiathèque,
- Un auditorium de 200 places assises,
- Des espaces associatifs,
- Un cinéma de 6 salles (1 130 sièges),
- Un pôle d'accueil et d'animation,
- Un pôle logistique et technique,
- Un café des arts,
- Un parking souterrain d'une centaine de places.

La partie cinéma sera livrée clos-couvert, les aménagements intérieurs étant réalisés par le futur exploitant.

2. Réalisation d'aménagements urbains assurant:

- La requalification du secteur à travers des voiries, cheminements piétons et espaces verts,
- La valorisation et le fonctionnement de la Maison des Cultures (parvis, accès logistique, ...),
- Le traitement des stationnements souterrains.

Lieu d'exécution: Ferney-Voltaire (code NUTS: FR711).

Mission de maîtrise d'oeuvre telle que définie dans la loi MOP.

Le marché comprendra une tranche ferme et deux tranches conditionnelles:

Tranche ferme: réalisation de la Maison des Cultures, de ses abords et du parking souterrain (ESQ, APS, APD, PRO, EXE ÉTUDES, ACT, EXE chantier, DET, AOR + ESQ tranche conditionnelle 1 + DIAG/ESQ tranche conditionnelle 2 + étude préliminaire concernant le projet d'aménagement du secteur réservé au logement).

Tranche conditionnelle 1: qualification et requalification des voies de circulation jusqu'à l'avenue Voltaire de part et d'autre du supermarché (AVP, PRO, EXE ÉTUDES, ACT, EXE chantier, DET, AOR).

Tranche conditionnelle 2: réaménagement du parking souterrain du Supermarché en cas de mise en commun des stationnements avec le parking public (APS, APD, PRO, EXE études, ACT, EXE chantier, DET, AOR).

Le montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage est de (valeur sept 2011):

Tranche ferme: 9 430 000 EUR HT.

Tranche Conditionnelle 1: 670 000 EUR HT.

Tranche Conditionnelle 2: 300 000 EUR HT.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71240000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Il est rappelé que la présente procédure constitue un concours restreint de maîtrise d'oeuvre au sens des dispositions de l'article 70 du code des marchés publics. Quatre candidats seront admis à concourir.

Dans un premier temps le pouvoir adjudicateur vérifie:

1 - La présence de l'ensemble des compétences obligatoires: aucune demande de complément sur ce point;
2 - La présence de l'ensemble des pièces du dossier "administratif": après demande éventuelle de complément;

3 - La présence des photos: l'absence de photos numériques ou la présentation de photos non admises (maquettes, ...), ou encore des photos en format illisible sur le cédérom remis par les candidats entraîne, si aucune des photos est conforme ou exploitable, le rejet de leur candidature pour non-conformité, sans possibilité de complément sur ces points

4 - La présence des éléments du dossier "capacités": après demande éventuelle de complément de la part du maître d'ouvrage.

Dans un second temps, et après complément éventuel, le pouvoir adjudicateur vérifie les capacités de l'équipe au regard des éléments d'appréciation suivants:

— les capacités financières,

— les capacités techniques et professionnelles,

— la qualité architecturale des références sur la base des photos numériques remises par l'architecte (il sera tenu compte de l'esthétique des réponses et de l'insertion dans le site.).

(Se reporter à la rubrique "autres informations" sur les niveaux minimums de capacité exigés).

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Architecte selon condition et modalités prévues par la loi du 3.1.1977 (ou équivalents pour les candidats non établis en France).

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 4

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

Après examen des projets, les critères de jugement des prestations des concurrents se référeront aux indications du programme du concours et tiendront particulièrement compte des points suivants.

1) Qualité de la réponse au programme et sur la fonctionnalité du projet: noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 2;

2) Valeur architecturale et insertion urbaine: noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 2;

3) Valeur technique, valeur en termes de qualité environnementale des bâtiments et qualité des options techniques et matériaux proposés noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 2;

4) Coût de l'équipement en matière d'investissement et appréciation qualitative de la facilité de maintenance et d'exploitation noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 2

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

moe maison des cultures

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 24.11.2011 - 16:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**
français.

IV.5) **Récompenses et jury**

IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui
nombre et montant des primes à attribuer: Chaque candidat ayant remis des prestations conformes au programme et au présent règlement de concours, recevra une prime non révisable d'au maximum 50 590,80 EUR TTC après avis du jury. En cas de prestations remises hors délais, de prestations incomplètes ou de prestations non conformes au programme ou au règlement de consultation, le jury proposera de réduire ou de supprimer cette prime.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

A) Le maître d'ouvrage sera assisté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de concours, assurée par le groupement novade/filigrane programmation

B) Compétences recherchées:

L'équipe de maîtrise d'oeuvre doit comporter obligatoirement les compétences suivantes:

Architecture (en cas de candidature groupée: mandataire du groupement).

En cas de candidature groupée, en co-traitance obligatoirement:

Urbanisme.

Etudes techniques en structure bois et béton.

Etudes techniques en fluides (chauffage, ventilation, plomberie, électricité).

Etudes économiques de projet.

Etudes techniques pour le respect des préconisations relatives à la recherche de qualité environnementale.

Etudes techniques acoustiques.

Etudes techniques en VRD.

La compétence listée ci-dessous sera analysée au titre de la négociation et peut faire l'objet de co-traitance ou sous-traitance:

Scénographie.

C) Le dossier de consultation est à retirer auprès de services de la commune de Ferney-Voltaire. Il est également disponible à l'adresse suivante: <http://novade.achatpublic.com>

D) Chaque candidat aura à produire un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes:

Un dossier administratif.

1. Une déclaration d'intention de soumissionner ou DC1 signé en original par l'ensemble des membres du groupement

2. Une copie du document attestant que les architectes ont la capacité d'exercer en France.

Pour chaque membre du groupement:

3. Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP concernant les interdictions de soumissionner
4. Un document relatif aux pouvoirs (délégation expresse) de la personne habilitée à engager le candidat, si celle-ci n'est pas le mandataire social désigné par la loi.
5. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

Un dossier capacités.

1. Chiffre d'affaires des trois dernières années pour chaque membre de l'équipe et par compétence.

En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives au chiffre d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Les niveaux minimaux de capacités financières exigés pour chaque compétence sont les suivants (chiffre d'affaires annuel minimum en euros HT):

Le chiffre d'affaires minimum fixé doit être atteint sur les 3 ans.

Etudes architecturales: 500 000.

Urbanisme: 100 000.

Etudes techniques en structure bois et béton: 120 000.

Etudes techniques en fluides: 250 000.

Etudes économiques de projet: 200 000.

Etudes techniques pour le respect des préconisations relatives à la recherche de qualité environnementale: 80 000.

Etudes techniques acoustiques: 50 000.

Etudes techniques en VRD: 100 000.

2. Pour chaque membre du groupement, assurance pour les risques professionnels.

3. Pour chaque membre du groupement, formulaire DC2 ou équivalent (description significative de la société: structure, effectifs, description générale de la logistique du candidat et des moyens matériels dont il dispose);

4. Des références ERP ou une preuve attestant des capacités techniques et professionnelles: à renseigner sur la fiche synthétique de candidature d'équipe de maîtrise d'oeuvre joint au dossier de consultation.

— Pour les compétences architecture, fluides et acoustique:

Les candidats doivent indiquer:

— Au minimum 1 référence et au maximum 2 références en cours d'études ou de réalisation ou livrées depuis moins de 5 ans de construction ou de restructuration d'équipements culturels de plus de 3 000 m² de SHON,

— Au minimum 2 références et au maximum 3 références en cours d'études ou de réalisation ou livrées depuis moins de 5 ans de construction d'erp de plus de 5.000,00 m² de SHON,

— Pour les compétences structure, économie de projet, qualité environnementale:

Les candidats doivent indiquer au minimum 3 références et au maximum 5 références en cours d'études ou de réalisation ou livrées depuis moins de 5 ans de construction ou de restructuration d'erp de plus de 5 000,00 m² de SHON.

— Pour la compétence urbanisme et VRD:

Les candidats doivent indiquer au minimum 3 références et au maximum 5 références en cours d'études ou de réalisation ou livrées depuis moins de 5 ans d'aménagement en espaces publics, voiries et réseaux de plus de 1 hectare.

Ou à défaut de références de la société, le candidat devra prouver ses capacités techniques professionnelles: niveaux minimum de capacités techniques et professionnelles exigés.

Etudes architecturales: sociétés de 5 personnes minimum, dont 2 architectes diplômés minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle, et cumulant en tant que chefs de projet:

— Au minimum 1 référence de construction ou de restructuration d'équipements culturels de plus de 3 000 m² de SHON,

— Au minimum 2 références de construction d'ERP de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Urbanisme: sociétés de 2 personnes minimum, dont 1 urbaniste diplômé ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle, et cumulant en tant que chef de projet au minimum 3 références d'aménagement en espaces publics, voiries et réseaux de plus de 1 hectare.

Etudes techniques en structure bois et béton: sociétés de 4 personnes minimum, dont 2 ingénieurs diplômés minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle et cumulant en tant que responsables pour cette compétence au minimum 3 références de construction ou de restructuration d'erp de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Etudes techniques en fluides: sociétés de 5 personnes minimum, dont 2 ingénieurs diplômés minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle et cumulant en tant que responsables pour cette compétence:

— Au minimum 1 référence de construction ou de restructuration d'équipements culturels de plus de 3 000 m² de SHON,

— Au minimum 2 références de construction d'ERP de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Etudes économiques de projet: Sociétés de 4 personnes minimum, dont 2 économistes diplômés minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle et cumulant en tant que responsables pour cette compétence au minimum 3 références de construction ou de restructuration d'erp de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Etudes techniques pour le respect des préconisations relatives à la qualité environnementale: sociétés de 3 personnes minimum, dont 2 minimum ayant plus de 5 ans d'expérience professionnelle et cumulant en tant que responsables pour cette compétence 3 références de construction ou de restructuration d'ERP de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Etudes techniques acoustiques: sociétés de 3 personnes minimum, dont 2 minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle, et cumulant en tant que responsables pour cette compétence:

— Au minimum 1 référence de construction ou de restructuration d'équipements culturels de plus de 3 000 m² de SHON,

— Au minimum 2 références de construction d'ERP de plus de 5 000,00 m² de SHON.

Etudes techniques en VRD: sociétés de 3 personnes minimum, dont 2 ingénieurs diplômés minimum ayant plus de 7 ans d'expérience professionnelle et cumulant en tant que responsables pour cette compétence au minimum 3 références d'aménagement en espaces publics, voiries et réseaux de plus de 1 hectare.

5 - pour chaque membre du groupement, les diplômes et titres professionnels des personnes affectées au secteur de l'activité objet du présent marché.

6 - le mandataire doit fournir:

— La fiche synthétique "photographies", complète et homogène (document joint au dossier de consultation),

— Des photos numériques en format jpg ou pdf représentant maximum quatre opérations de moins de 5 ans.

Le panachage entre les planches numériques de l'architecte mandataire, l'architecte associé éventuel et l'urbaniste est possible.

E) Conditions de transmission des candidatures:

Dépôt des candidatures sous forme papier.

Les candidatures pourront être envoyées par tout moyen permettant d'identifier de façon certaine la date de réception des plis ou être remises aux services de la ville contre récépissé.

L'ensemble des documents sont remis en version papier à l'exception:

— Des planches photos qui seront remises sur support numérique,

— De la fiche synthétique de candidature qui sera remise à la fois sur support papier et sur support numérique.

Dépôt des candidatures sous forme dématérialisée.

Pour répondre sous forme dématérialisée, le candidat doit utiliser la plate-forme de dématérialisation suivante: <http://www.novade.achatpublic.com>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible: l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Forme juridique des groupements:

Le marché sera conclu soit avec un candidat unique soit avec des candidats groupés.

En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera lors de la signature du marché une forme de groupement de type conjoint avec solidarité du mandataire.

Le mandataire du groupement sera la société présentant la compétence d'architecture.

Chaque candidat peut faire partie de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul. Le maître d'ouvrage n'impose pas d'exclusivité pour les bureaux d'études.

L'Architecte mandataire peut s'adjoindre par co-traitance les compétences d'un architecte associé.

Un architecte peut faire partie de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul.

Modalités de financement et de paiement:

Le financement de l'opération est assuré par la ville de Ferney-Voltaire sur ses fonds propres et emprunts.

Le règlement global des sommes dues au titre du contrat se fera par virement bancaire dans un délai maximum de 30 jours. Versement d'acomptes.

Prix forfaitaire, provisoire et révisable.

L'unité monétaire est l'euro.

F) Le marché qui suivra le concours est un marché de services (catégorie n° 12) soumis à l'AMP

G) Marchés complémentaires

Le maître d'ouvrage s'autorise à passer en cas de besoin des marchés complémentaires en application de l'article 35.II.5° du code des marchés publics et des marchés de prestations similaires en application de l'article 35.II.6° du code des marchés publics.

H) Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Lyon -184 rue Duguesclin - 69433

Lyon Cedex 03 6 Téléphone: +33 478141010 / fax: +33 478141065 / courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: greffe du Tribunal administratif de Lyon 184 rue Duguesclin - 69003 Lyon Téléphone: +33 478141010 / fax: +33 478141065 / courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr.

I) Durée du marché: études et travaux (donnée à titre indicatif)

Tranche ferme: réalisation de la Maison des cultures, de ses abords et du parking souterrain.

Début prévisionnelle des prestations: 2ème trimestre 2012.

— Durée des études (compris validation): 40 semaines,

— Durée des travaux: 20 mois, dont 1 mois de période de préparation et d'installation de chantier.

Tranche conditionnelle 1: qualification et requalification des voies de circulation jusqu'à l'avenue Voltaire de part et d'autre du supermarché.

— Durée des études (compris validation): 20 semaines,

— Durée des travaux: 8 mois, dont 1 mois de période de préparation et d'installation de chantier.

Tranche conditionnelle 2: réaménagement du parking souterrain du Supermarché en cas de mise en commun des stationnements avec le parking public.

— Durée des études (compris validation): 20 semaines,

— Durée des travaux: 6 mois, dont 1 mois de période de préparation et d'installation de chantier.

Le délai maximum d'affermissement des deux tranches conditionnelles est de 36 mois à compter de l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 18.10.2011.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

18.10.2011